

en ce qui a trait à la conservation des ressources. Le rapport Paley, préparé aux États-Unis, indique très bien, je crois, ce qui s'est passé dans ce pays au sujet de l'exploitation des ressources naturelles. J'ai consulté ce rapport à la bibliothèque, l'autre jour. Malheureusement, il manque un rapport portant sur l'un des principaux points, celui qui a trait aux ressources hydrauliques des États-Unis. Toutefois, les rapports que j'ai consultés indiquent assurément un grave manque d'organisation aux États-Unis et il est consolant de constater qu'on y a entendu certains avertissements et que le Canada peut éviter de tomber dans les mêmes erreurs.

Le ministre a aussi parlé d'une conférence fédérale-provinciale qui aura lieu à l'automne et s'occupera de la conservation des ressources. Faut-il dire que notre pays possède certaines des plus grandes ressources naturelles du monde aujourd'hui? Mais la pensée des ressources naturelles ne doit pas nous faire oublier le sol, la forêt et l'eau, parce que toutes ces ressources dépendent l'une de l'autre et que, prises ensemble, elles constituent les éléments de nos ressources renouvelables. Et si l'on ne voit pas à les conserver et à les employer sagement toutes trois, à perpétuité et selon un plan, nous encourageons la perte non seulement de nos ressources renouvelables, mais nous aboutirons à la ruine économique et nous perdrons, par conséquent, les choses mêmes qui assurent notre existence.

Nous avons à l'époque actuelle la lourde responsabilité d'étudier et d'élaborer un programme de conservation dont la portée soit la plus grande possible. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique a chargé les provinces de la responsabilité de la plupart des aspects de nos ressources nationales. Il n'y a que quelques exceptions, comme les oiseaux migrateurs à qui on ne peut fixer de frontières, ni internationales ni provinciales. Ils relèvent donc de la surveillance fédérale, et même internationale. Je citerai comme autre exemple l'industrie de la pêche du saumon sockeye dans le Fraser qui, du fait qu'il se jette dans des eaux internationales, relève de la commission conjointe canado-américaine.

Nous constatons dans les dix provinces que l'on se préoccupe beaucoup de la conservation de nos ressources renouvelables. On a consacré beaucoup d'excellents travaux à cette très importante question. C'est la division entre la compétence fédérale et la compétence provinciale qui complique la situation, si bien intentionnés que soient ceux qui ont élaboré les plans de chaque province, et nous n'avons aucun programme précis d'envergure nationale.

[M. Fairfield.]

Le ministre lui-même a déclaré au comité permanent que nous n'avons pas le droit d'intervenir dans la ligne de conduite d'un gouvernement provincial. Il a dit qu'en qualité de Canadiens nous ne pouvons que soumettre les idées qui nous paraissent servir l'intérêt de tout le pays, mais qu'il appartient aux provinces d'essayer de les mettre en pratique. La conférence fédérale-provinciale de cet automne aidera peut-être à résoudre certains de ces problèmes, mais nous craignons que certaines difficultés en matière de juridiction ne nous empêchent d'atteindre pleinement le but que nous recherchons.

(Texte)

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je tiens à vous faire remarquer qu'il y a dix minutes que nous faisons attendre le député de Son Excellence le Gouverneur général.

(Traduction)

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Hôtel du gouvernement
Ottawa

le 13 août 1958

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge J.-H.-G. Fauteux, agissant en qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 13 août, à 5 heures 45 de l'après-midi, pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,

Votre humble serviteur,
Le secrétaire administratif du
Gouverneur général,
(Signature) P. S. Burt
pour J.-F. Delaute.

Le major C. R. Lamoureux, huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend dans la salle du Sénat.

Et de retour:

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député du gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants:

Loi pour faire droit à Eileen Rose Brown Porteous.

Loi pour faire droit à Anita Duguay Brais.

Loi pour faire droit à Sydney Lesser.

Loi pour faire droit à Stella Rachel Cater Harris.